GAGNER DE NOUVEAUX DROITS

BRETAGNE

31 bd du Portugal
35200 Rennes
02 99 65 45 90

NOUS, SALARIÉ·ES DES TRÈS PETITES ENTREPRISES OU DU PARTICULIER EMPLOYEUR, SOMMES DES SALARIÉ·ES COMME LES AUTRES ET REVENDIQUONS LES MÊMES DROITS !

L'EMPLOI DANS LES TPE EN BRETAGNE

Nous sommes 250 000 salarié·es dans la région réparti·es en 5 grands secteurs d'activité :

- l'artisanat : métiers de la construction, des travaux publics, de la fabrication, des services (coiffeur·ses…), du commerce et de l'alimentation (boucher·es…) ;
- assistant·es maternel·les et employé·es à domicile du particulier employeur ;
- tourisme (hôtellerie, restauration…) ;
- industrie ;
- agroalimentaire.

Si les femmes subissent plus que les hommes un temps partiel, la mixité est très inégale selon les métiers. À noter que la proportion des jeunes de moins de 25 ans est plus forte qu'au niveau national (plus d'un quart des effectifs), ce qui rejoint le constat de salaires plus modestes dans les TPE en Bretagne par rapport à la moyenne du pays.

Nous avons le droit à la même représentation que les autres salarié·es. Nos instances représentatives doivent nous permettre de gagner des droits nouveaux.

COMMISSIONS PARITAIRES RÉGIONALES INTERPROFESSIONNELLES

Ce sont des outils de tou·tes les salarié·es des TPE.

Ce qui a été a gagné en commission paritaire régionale interprofessionnelle (CPRI) :

- facilitation de résolution des conflits : notre objectif est de préserver l'emploi dans l'entreprise en proposant une démarche paritaire qui sécurise le ou la salarié·e par son information. Si le ou la salarié·e et l'employeur·se le demandent, une rencontre est organisée avec un binôme composé d'un·e représentant·e des salarié·es et d'un·e représentant·e des employeur·ses. Cela n'est possible qu'avant toute saisine juridique ;
- travail en bonne santé : la CPRI s'attache à promouvoir les pratiques qui visent à impliquer les salarié·es dans l'amélioration de leurs conditions de travail, de la garantie de leur santé au travail et de la réduction de la pénibilité ;
- activités sociales et culturelles : la mise en place de l'outil associatif VIVARTI est un premier pas significatif en termes d'offres sociales aux salarié·es. Son assise sur un financement par l'employeur·se est à généraliser pour toutes et tous.

SALARIÉ·E·S DES TPE

JE VOTE CGT



25 novembre au 9 décembre 2024

PROPOSITIONS POUR GAGNER DE NOUVEAUX DROITS POUR LES SALARIÉ·ES

- **Un droit à la formation professionnelle :** permettre à tou·tes les salarié·es de partir en formation sur leur temps de travail en garantissant la prise en charge de leur salaire et de leurs frais de formation par un dispositif de transition professionnelle, sans reste à charge pour le ou la salarié·e, selon l'avis de la CPRI Bretagne.
- Alternance et apprentissage : **en cas de perte du contrat de travail, possibilité de poursuite du diplôme via l'Éducation nationale**. Revalorisation des salaires avec un **minimum de 100 % du Smic en début d'apprentissage** quels que soient l'âge et le niveau de diplôme.

Pour la CGT, gagner une meilleure représentativité régionale permet aussi de mieux négocier les modalités locales des conventions collectives.

Vos représentant·es CGT auront la volonté et l'opiniâtreté de construire des institutions qui vous seront utiles et répondront à nos revendications et besoins communs.

NOS CANDIDAT·ES



Marie Sécher
Économie sociale et solidaire



Nicolas Guinard
Plombier chauffagiste



Stéphane Kergourlay
Ingénieur



Nathalie Morvant
Aide à domicile



Virginie Bénard
Assistante maternelle



Simon Froger
Professeur de bombarde



Guillaume Van Wijk
Coordinateur d'association



Fabienne Buan
Employée familiale

la cgt SALARIÉ·E·S DES TPE



25 novembre au 9 décembre 2024